



La filiale Camrail, jugée pour sa responsabilité présumée dans une catastrophe ferroviaire ayant fait 79 morts, a obtenu un renvoi de la décision de justice.

Un avocat camerounais a dénoncé, mercredi 8 août, l'« attitude hautement dilatoire » de Camrail, filiale locale du groupe français Bolloré, le procès contre certains de ses responsables et agents pour leur responsabilité supposée dans une catastrophe ferroviaire ayant été une nouvelle fois ajourné.

La société Camrail affiche « une attitude hautement dilatoire qui vise à retarder indéfiniment le procès en tentant de prendre les victimes à l'usure », a dénoncé Me Guy Olivier Moteng, l'un des avocats de victimes et ayants droit de l'accident d'Eseka.

Le 21 octobre 2016, le déraillement d'un train avait fait 79 morts et environ 600 blessés vers la gare d'Eseka, entre Douala et Yaoundé. La principale cause de l'accident est « une vitesse excessive », selon une enquête officielle commandée par la présidence, qui avait pointé la responsabilité de Camrail. Un nouvel avocat

En juillet, le tribunal d'Eseka devait rendre sa décision dans le premier procès engagé localement, en novembre 2017, contre les responsables présumés de la catastrophe. Plus de quinze personnes sont poursuivies dans le cadre de cette affaire pour « homicide involontaire,

activités dangereuses, négligence et imprudence », selon Me Moteng. Mais la société Camrail, mise en cause officiellement, avait sollicité et obtenu un ajournement, arguant qu'elle avait engagé un nouvel avocat en possession d'éléments capitaux pour sa défense.

Invité à présenter ces éléments mercredi, Me Olivier Baratelli, avocat français de l'industriel Vincent Bolloré et désormais défenseur de Camrail, a saisi le tribunal par écrit pour faire part de son indisponibilité au motif que son cabinet était « fermé tout le mois d'août », selon Me Moteng. Celui-ci s'est offusqué de ce que la correspondance de l'avocat de Camrail ne leur ait pas été notifiée.

« Nous avons plaidé pour que ce renvoi ne lui soit pas concédé », mais le tribunal a finalement tranché en faveur de Camrail en lui concédant un renvoi « ferme » au 12 septembre.

lemonde.fr
